

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 6<sup>e</sup>/70-06  
Séance du 13 JUIL. 2006

## C051 OPERATION DE COLLECTE DES EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES D'ORIGINE AGRICOLE - « EMBALL-RECUP 68 »

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'accorder à la Chambre d'Agriculture 6.000 € pour la communication relative à la mise en place d'une opération de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires d'origine agricole – Emball-Récup 68 – pour l'année 2006,
- autorise le Président à signer la convention - jointe en annexe au rapport - avec la Chambre d'Agriculture relative à cette opération.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet ... 18 JUIL. 2006  
Publication ... 21 JUIL. 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 JUIL. 2006

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions